

10. Emprunt no. 2010-062 relatif à la construction de la caserne de pompier – refinancement de l'emprunt par billets en renouvellement d'une émission de billets;
11. Service internet et téléphonie de la municipalité – acceptation de l'offre de services de VOP pour la mise à niveau du serveur téléphonique pour y raccorder un circuit numérique PRI de 23 canaux au même prix que 8 lignes affaires;
12. Déneigement des stationnements – ajout du stationnement du CPE au contrat de service avec Terrassement et Pavage S.L. inc. pour la saison 2016-2017;
13. Demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal – Yvon Gagné, 167, route 138;
14. Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine archéologique des Bergeronnes – adoption du plan d'actions du comité de suivi prévu à l'entente;
15. Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine archéologique des Bergeronnes – acceptation de l'offre de service de la firme Subarctique Enr. pour la réalisation d'une étude de synthèse des activités archéologiques et évaluation du potentiel archéologique d'une portion de la Pointe-à-John;
16. Projet dragage du chenal de la Pointe-à-John – lancement de l'appel d'offres de service / désignation des responsables du projet;
17. Projet dragage du chenal de la Pointe-à-John – acceptation de l'offre de services de surveillance du chantier;
18. Ministère des Transports – recommandation de la municipalité concernant une demande d'autorisation adressée à CPTAQ par le ministère pour transformer l'usage de terres agricoles protégées en usage autre qu'agricole pour permettre la construction du nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur des Petites-Bergeronnes, no. Projet 154890134 (Côte Arsène Gagnon);
19. Correspondance et informations :
 - Christian Fraser et Pascal Bernatchez, chercheurs – suivi du projet sur l'érosion côtière et rencontres prévues en octobre et novembre 2016 avec les MRC de l'Est du Québec,
 - Ministère de la Sécurité publique – invitation des citoyens à participer à l'activité « La Grande Secousse du Québec », le 20 octobre 2016;
 - MRC de la Haute-Côte-Nord – transmission de la résolution 2016-08-189 « Réalisation d'une étude pour le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC de la Haute-Côte-Nord »,
 - MRC de la Haute-Côte-Nord – transmission de la résolution 2016-09-209 « (Demande de rencontre avec le MTMDET » concernant la problématique du réseau routier,
 - Municipalité de Baie-Sainte-Catherine – invitation à la croisière-bénéfice petit chemin Fleuve et Fjord à Baie-Ste-Catherine samedi le 15 octobre 2016, sous la présidence d'honneur de M. Evan Price, descendant de M. William Price, pionnier et fondateur du premier moulin de Baie-Ste-Catherine à Rivière-aux-Canards en 1843,

- Association diabète Haute-Côte-Nord – remerciements pour participation municipale lors de l’activité-bénéfice annuelle du Marche-o-don qui s’est tenu à la St-Jean-Baptiste en juin dernier,
 - Municipalité de Longue-Rive – invitation au souper vins et fromages 2016;
20. Demandes de commandites, d’aide financière ou de cotisation annuelle :
- Association du hockey mineur des Escoumins – demande de commandite pour le 45^e tournoi de hockey mineur aux Escoumins,
 - Association de la Rivière Ste-Marguerite – demande de participation municipale au brunch-bénéfice annuel qui se tiendra le 23 octobre 2016 à la Ferme 5 étoiles,
21. Varia :
- a)
 - b)
 - c)
22. Période de questions;
23. Fermeture de l’assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

16-10-2238 Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que l’item « VARIA » soit maintenu ouvert.

16-10-2239 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, tel que présenté.

16-10-2240 Dépôt de la liste des comptes du mois de septembre 2016 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de septembre 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **160 198.42 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-09		
AS Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien bâtiments	1 151.96 \$
AS Louis-Philippe Lepage	Fourniture projet aménagement bureau CJE	2 542.40 \$
Alain Veilleux	Honoraire architecte projet aménagement bureau CJE	1 221.03 \$
Arcotec	Portes d'acier Mise aux normes aréna	3 449.25 \$
Art Lettrage	Affiche signalisation stationnement caserne,cje et affiche CPE	325.00 \$
Atelier Brisson Gagné	Fourniture entretien machinerie et travaux publics	681.70 \$
Bétons provincial	Agrégats entretien chemin l'anse à la cave et projet sentier pédestre	2 306.56 \$
Bix	Honoraire pour mise en place barrière protection site web	905.43 \$
Carrefour jeunesse emploi	Achat cloison mobile projet CJE	5 173.88 \$
Constructions S.R.V	Honoraire menuisier projet aménagement bureau CJE et CPE – agrégats projet mise à niveau eau potable, projet sentier pédestre, terrain CPE– nivelage chemin Bersaco, lac des sables, rue du fleuve - location pelle bris 417 rue de la mer	8 110.35 \$
Couvre plancher Solco	Achat revêtement plancher projet aménagement bureau CJE	13 457.82 \$
Duchênes Sport	Bottes de travail employé travaux publics	229.94 \$
Enseignes Néon Otis	Affiche identification extérieure et no civique CPE	1 046.28 \$
Environnex	Test d'eau et égout camping	1 127.58 \$
Équipements GMM	Contrat service photocopieur	139.34 \$
Fédération québécoise des municipalités	Frais transport	242.79 \$
G.L.R.	Consommations activité-bénéfice Vélo Santé	50.00 \$
G.L.R.	Fourniture entretien ménager – aliments	137.04 \$
Garage Jeanine Boulianne	Entretien machine	93.82 \$
Gauthier Transport	Frais transports	86.21 \$
Geo-civil	Honoraire relevé réseau aqueduc TECQ 2014-2018	17 246.25 \$
Groupe Ultima	Assurances avenant CPE, CJE, équipement camping	3 681.00 \$

Javel Bois-Francis	Fourniture chlore	772.63 \$	
Laboratoire d'Expertise Québec	Honoraire complémentaire d'expertise béton juin 2016	436.91 \$	
Lépine (Les produits sanitaires)	Fourniture entretien ménager bâtiments	367.02 \$	
Les compteurs Lecomte ltée	Enregistreur de donnée eau potable	1 598.15 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Installation prise, relais de chauffage, plaque d'interrupteur projet aménagement bureau CJE	3 971.11 \$	
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	103.42 \$	
Plomberie Conrad Martel	Réparation pompe eau archéo topo - travaux plomberie projet aménagement bureau CJE	2 358.86 \$	
Rémy Larouche	Couper bordure du chemin d'accès projet eau potable	400.00 \$	
Rénovations J.M.B.R.	Fourniture projet sentier pédestre	3 213.77 \$	
Sani-Manic	Vidanger toilette chimique base plein air	275.94 \$	
Serrurier Charlevoix	Achat serrures numérique bâtiment CPE et aréna projet mise aux normes	1 010.71 \$	
Signalisation Inter-lignes	Poteaux affiche caserne et CPE	356.42 \$	
Terrassement et Pavage SL	Location pelle et compacteur projet sentier pédestre et bris 417, rue de la Mer	3 093.97 \$	
Veolia	Fourniture fluor projet mise aux normes eau potable	576.58 \$	
Vip Télécom	Contrat service – installation câble réseau service incendie – installation panneau de partitions bâtiment CPE – travaux configuration et programmation téléphone sans fil CPE	2 809.66 \$	
TOTAL:		84 750.78 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-09			
La Croix bleue inc.	Assurance collective	1 854.04 \$	6208
MRC Haute-Côte-Nord	Quote part matière résiduelle	28 185.00 \$	6225
Luc Caron	Réclamation dommage et intérêt	261.44 \$	6226
Johanne Maltais	Frais conciergerie	400.00 \$	6227
Poste Canada	Envoi invitation public CPE porte ouverte	59.95 \$	6228
Épicerie G.L.R.	Participation financière municipale projet implantation station-service	15 000.00 \$	6229
FISA	Cotisation syndicale	112.28 \$	6230
MGA Service	Honoraire essais de pompage tecq 2014-2018	2 333.99 \$	6269
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	240.00 \$	6273
Municipalité Sacré-Cœur	InterventionS 06-08-2016 et 16-08-2016	562.38 \$	6274
Ministre des Finances	Remboursement trop perçu tenant lieu de taxes	153.00 \$	6279
Christian Bernard Oyourou	Rémunération polyvalente	30.00 \$	6280
Bell Canada	Télécommunication	134.84 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte crédit essence machines	239.85 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte crédit essence service incendie et machines	464.02 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité s de rues	28.94 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne	123.28 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité CPE et frais de raccordement	536.40 \$	Accès D
Ministère du Revenu	Retenues à la source	11 769.10 \$	Accès D
Receveur général	Retenues à la source	4 924.45 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et internet	399.41 \$	Accès D
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	209.17 \$	Auto
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	218.18 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chlore	4.15 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité base plein air 58 jours	30.20 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité aréna et maison des jeunes	221.66 \$	Auto

Hydro-Québec	Électricité station pompage	350.83 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar avion	355.28 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice municipal	442.71 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	616.72 \$	Auto
Standard Life	Cotisation RPA	1 863.36 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		72 124.63 \$	
TOTAL:		156 875.41 \$	

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-09			
B.F.T. Bowling	Réparation moniteurs	501.49 \$	
Bar pression	Location système bière en fut	149.70 \$	
Eugène Allard	Bâton à boisson	127.38 \$	
G.L.R.	Aliments	95.28 \$	
G.L.R.	Aliments	120.83 \$	
TOTAL:		994.68 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-09			
Louise Gauthier	Lampe pour table de poker remboursement ligue du vendredi	241.39 \$	6270
Mélissa Gagnon	Aliments	23.67 \$	6271
S.A.Q.	Alcool	486.71 \$	6278
Roger Gagnon	Alcool et frais déplacement	423.30 \$	6281
Brasserie Labatt	Bière	614.81 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et câble	135.92 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	402.53 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		2 328.33 \$	
TOTAL:		3 323.01 \$	

Comité de gestion du camping Bon-Désir

16-10-2241 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de septembre 2016, tels que mentionnés dans le rapport.

16-10-2242 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois de septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de septembre
2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **64 903.69 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-09			
ACE Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien bâtiments	1 200.34 \$	
Arctic Glacier	Glace	306.00 \$	
Camping Québec	Fourniture boutique	374.50 \$	
Constructions S.R.V.	Location pelle remplacement ponceau	1 739.01 \$	
Croisières AML	Croisières	1 088.03 \$	
Épicerie G.L.R.	Aliments boutique	170.35 \$	
Eugène Allard	Fourniture boutique et entretien ménager	721.23 \$	
Ferme Camille Deschênes	Voyage et transport terre noire	241.00 \$	
Festival de la Baleine bleue	Location système de son pour les activités	100.00 \$	
Groupe Sanidro	Vidange fosse septique	2 529.45 \$	
Les Croisières Neptune	Croisières	6 860.36 \$	
Les Entreprises Essipit	Croisières	1 419.05 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Versement emprunt kubota - test d'eau-assurance - messagerie dicom	9 382.75 \$	
Noël Lessard	Achat bois campeurs	1 050.00 \$	
Pièces d'Autos Deschênes	Semence à pelouse	175.70 \$	
Renaud Bouchard	Frais déplacement	45.00 \$	
Rénovations J.M.B.R.	Fourniture entretien bâtiments	401.70 \$	
Sani-manic	Vidange fosse septique	1 382.58 \$	
Solugaz	Propane	741.80 \$	
Transport Imbeault	Entretien machineries	80.48 \$	
TOTAL:		30 009.33 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-09			
Raphaël Boulianne	Aide activités	60.00 \$	709
Adéline Larouche	Aide activités	80.00 \$	710
Bell Canada (sans frais)	Télécommunication	72.25 \$	711
EPB Entrepôt de produits bureau	Cartouche d'encre	225.35 \$	712
Excavation Côte-Nord	Location excavatrice pour aménagement chalet	11 267.55 \$	713
Réjean Lacasse	Antigel	59.10 \$	714
Francis Bouchard	Frais déplacement	160.00 \$	715
Bell Canada	Télécommunication	383.91 \$	Accès D
Bell Canada	Télécommunication	414.21 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte crédit propane bâtiments et essence machineries	221.00 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte crédit essence machineries	307.16 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	114.01 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	184.67 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	265.95 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	461.96 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	679.75 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	948.74 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	1 314.92 \$	Accès D

Ministère du Revenu	Retenues à la source	4 016.32 \$	Accès D
Ministère du Revenu	Retenues à la source	6 939.55 \$	Accès D
Receveur général	Retenues à la source	1 657.69 \$	Accès D
Receveur général	Retenues à la source	2 916.69 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location paiement direct	2 143.58 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		34 894.36 \$	
TOTAL:		64 903.69 \$	

Période de questions :

Aucune assistance

16-10-2243 Remplacement du responsable de l'urbanisme, des travaux publics et de l'environnement, M. Patrice Noël – acceptation de l'entente intermunicipale de partage d'une ressource humaine en urbanisme avec la municipalité de Tadoussac

CONSIDÉRANT le départ en congé paternité du responsable de l'urbanisme, des travaux publics et de l'environnement de la municipalité des Bergeronnes, M. Patrice Noël, dont le retour est prévu en février 2017;

CONSIDÉRANT QU'en prévision de ce départ, le conseil a décidé en juillet 2016, par sa résolution 16-07-2186 et en accord avec la municipalité de Tadoussac, de partager leur ressource en urbanisme, durant l'absence de M. Noël, à compter du 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, une entente doit être convenue entre les parties ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente de partage de ressource humaine en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a transmis un projet d'entente et qu'elle satisfait le conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'entente de partage de ressource humaine en urbanisme telle que déposée par la municipalité de Tadoussac;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

16-10-2244 Adoption du second projet de règlement no. 2016-105 modifiant le règlement de zonage no. 2016-050 et ses amendements en vigueur en vue de remplacer l'art. 4.1.1 en vue de préciser les usages principaux autorisés sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité poursuit des projets de mise en place d'équipements d'utilité publique au regard de son approvisionnement en eau potable et d'épuration de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE'il y a lieu de remplacer l'article 4.1.1 du règlement de zonage afin de préciser plus particulièrement les usages pouvant être autorisés dans l'ensemble du territoire, en particulier dans le cas d'équipements d'utilité publique mis en place à l'instigation d'une municipalité ou d'un gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le second projet de règlement 2016-105 qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 4.1.1 PORTANT SUR LES USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS

L'article 4.1.1 du Règlement de zonage 2010-50 est remplacé par l'article 4.1.1 qui suit :

« 4.1.1 Usages principaux autorisés

Les usages principaux autorisés sont identifiés par zone à la grille des spécifications.

Toutefois, qu'ils soient ou non autorisés spécifiquement ou généralement à cette grille, les usages suivants sont autorisés dans l'ensemble du territoire municipal sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur et des autorisations requises en vertu de ces derniers, soit :

A. Les infrastructures linéaires suivantes :

- a) Les infrastructures de transport telles qu'autoroutes ou routes ;
- b) Les réseaux de transport actif (réseaux piétons et cyclables) ;
- c) Les sentiers de motoneige ou de quad ;
- d) Les infrastructures de transport d'électricité et de gaz ;
- e) Les réseaux privés d'aqueduc ou d'égout excluant les puits d'eau potable et les installations d'épuration des eaux usées ;
- f) Les pipelines et autres semblables infrastructures.

Ces infrastructures doivent toutefois faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble dûment approuvé par la municipalité en considération des dispositions du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vigueur dans la municipalité des Bergeronnes.

- B. Les équipements d'utilité publique réalisés sous l'égide d'un pouvoir public (municipalité, MRC, gouvernements) :
- a) en vue du captage d'eau de surface ou souterraine, y compris les bâtiments, usines, équipements de traitement, aires de protection de l'eau souterraine ou de surface, selon l'éventualité, destinés à l'approvisionnement en eau potable et de la desserte de réseaux d'aqueduc sur le territoire municipal ou régional ; de tels captages à des fins autres (ex. industrielle, embouteillage...), ou par d'autres organisations, s'ils sont autorisés, le sont à la grille des spécifications.
 - b) en vue du traitement des eaux usées de la municipalité (étangs d'épuration, usines...), y compris les bâtiments, équipements, aménagements, procédés, aires de protection, en vue de la desserte de réseaux d'égout sur le territoire municipal.
- C. Les équipements de nature portuaire, tels que quais, marinas, port sous l'égide d'un pouvoir public.

Ces équipements doivent toutefois faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble dûment approuvé par la municipalité en considération des dispositions du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et de leur adaptation au contexte. »

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 11^e jour d'octobre 2016

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

16-10-2245 Emprunt no. 2010-062 relatif à la construction de la caserne de pompier – offre de service d'une institution financière pour le refinancement de l'emprunt

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent pour son emprunt par billets en date du 18 octobre 2016 au montant de 563 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-062. Ce billet est émis au prix

de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 600 \$	2,12000 %	18 octobre 2017
17 900 \$	2,12000 %	18 octobre 2018
18 300 \$	2,12000 %	18 octobre 2019
18 700 \$	2,12000 %	18 octobre 2020
490 700 \$	2,12000 %	18 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

16-10-2246 Emprunt no. 2010-062 relatif à la construction de la caserne de pompier – refinancement de l'emprunt par billets en renouvellement d'une émission de billets

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Bergeronnes souhaite emprunter par billet un montant total de 563 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2010-062	563 200 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 563 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-062 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	17 600 \$
2018	17 900 \$
2019	18 300 \$
2020	18 700 \$
2021	19 000 \$ (à payer en 2021)
2021	471 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité des Bergeronnes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les

années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-062, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

16-10-2247 Service internet et téléphonie de la municipalité – acceptation de l'offre de services de VIP pour la mise à niveau du serveur téléphonique pour y raccorder un circuit numérique PRI de 23 canaux au même prix que 8 lignes affaires

CONSIDÉRANT la forte progression des organismes, soit, le camping Bon-Désir, le Centre Archéo Topo, la salle de quilles, la caserne, la bibliothèque, la maison des jeunes, le bureau d'accueil touristique, l'OMH et le CPE qui partage les services internet et téléphonique municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme VIP télécom, propose à la municipalité la mise à niveau du serveur téléphonique pour y raccorder un circuit numérique PRI de 23 canaux au même prix que 8 lignes affaires et ainsi réaliser des économies importantes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter l'offre de service de VIP télécom pour la mise à niveau du serveur téléphonique pour un montant de 1 500, \$, taxes en sus, installation et configuration comprise.

16-10-2248 Dénéigement des stationnements – ajout du stationnement du CPE au contrat de service avec Terrassement et Pavage S.L. inc. pour la saison 2016-2017

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le conseil a attribué le contrat de déneigement des stationnements à Terrassement et Pavage S.L. inc. pour 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du stationnement du nouvel édifice du CPE est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir au contracteur actuel le déneigement de ce stationnement jusqu'à la fin de son contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entrepreneur et qu'elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la soumission de l'entrepreneur Terrassement et Pavage S.L. inc. au montant de 1 063,52, taxes incluses, pour le déneigement du stationnement du CPE pour l'année 2016-2017.

**16-10-2249 Demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal
– Yvon Gagné, 167, route 138**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de branchement au réseau d'eau potable de la municipalité du propriétaire du 167, route 138;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située le long de la route 138, soit en dehors du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'une autorisation pour une résidence située en dehors du périmètre urbain, certaines conditions doivent s'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE la conduite doit passer sous la route 138;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité permet le branchement au réseau d'eau potable de la municipalité de la propriété située au 167, route 138,

QUE la condition d'usager situé en dehors du périmètre urbain s'applique aux fins d'avoir obtenu les droits de passage dans le cas où la conduite passe sur un terrain privé et assumer les frais notariés ou tout autre, nécessaire à l'enregistrement de ce droit,

QUE l'usager doit fournir à la municipalité, la preuve du droit de passage de la conduite sous la route 138 obtenu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) avant que tous travaux soient entrepris,

QUE l'usager s'engage à exécuter les travaux de branchement sur la partie publique (route 138) et privée, conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur et en défrayer les coûts,

QUE la conduite de branchement devra être soit en PE-X conforme à la norme CSA B137.5 ou en cuivre de type K mou,

QUE l'usager doit protéger son installation contre le gel, les fuites d'eau et doit conserver un accès facile à la valve d'eau,

QUE tous les coûts d'entretien du branchement en aval de la boîte de service sont assumés par l'usager,

QUE la municipalité ne peut être tenue responsable d'une pression trop faible à l'extrémité du branchement,

QU'il est interdit de raccorder d'autre branchement sur le branchement de l'usager dans le but d'alimenter en eau d'autres bâtiments.

16-10-2250 Projet Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine archéologique des Bergeronnes – adoption du plan d'actions du comité de suivi prévu à l'entente

CONSIDÉRANT QU'en 2015 (résolution no. 15-01-1786), la municipalité et le ministère de la Culture et des Communications ont conclu une entente intitulée « Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine

archéologique des Bergeronnes »; laquelle entente vise la préservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'actions découlant de l'entente a été réalisé par le comité de suivi de ladite entente lors d'une rencontre qui a eu lieu en août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'actions doit être soumis à l'approbation du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte le plan d'actions réalisé par le comité de suivi de l'entente ciblée tel que présenté.

16-10-2251 Entente ciblée pour la gestion intégrée du patrimoine archéologique des Bergeronnes – acceptation de l'offre de service de la firme Subarctique Enr. pour la réalisation d'une étude de synthèse des activités archéologiques et évaluation du potentiel archéologique d'une portion de la Pointe-à-John

CONSIDÉRANT l'entente sur le patrimoine archéologique des Bergeronnes existante entre la municipalité et le MCC;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 1 du plan d'actions réalisé par le comité de suivi, dans le cadre de l'entente ciblée, prévoit la réalisation d'une étude de synthèse des activités archéologiques et évaluation du potentiel archéologique d'une portion de la Pointe-à-John des sites DbEj-11 et DbEj-13 (sites classés) situés en périphérie;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres de services lancé par le comité suivi, la firme Subarctique Enr. a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi recommande à la municipalité et au ministère de la Culture et des Communications d'accepter cette offre de services;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du comité de suivi de l'entente ciblée pour attribuer le mandat de réalisation d'une étude de synthèse des activités archéologiques des Bergeronnes et évaluation du potentiel archéologique d'une portion de la Pointe-à-John à la firme Subarctique Enr., pour un montant de 6 300, \$,

QUE M. Érik Langevin de la firme Subarctique soit l'archéologue responsable de ladite étude,

QUE la directrice générale, Mme Lynda Tremblay, soit autorisée à signer l'offre de services professionnels de la firme Subarctique Enr..

16-10-2252 Projet dragage du chenal de la Pointe-à-John – lancement de l’appel d’offres de service / désignation d’un responsable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, mandataire pour la Régie de développement de la Pointe-à-John, doit procéder à des travaux de dragage au quai de la Pointe-à-John;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel aux services de l’océanographe-géologue et conseiller attitré désigné par la municipalité et la Régie, M. Marc Pelletier, pour la préparation d’un devis d’appel d’offres pour les travaux de dragage, lequel devis a par la suite été supervisé par l’aviseur légal de la municipalité, Tremblay Bois Migneault ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

DE lancer un appel d’offres public pour l’octroi d’un contrat de construction pour la réalisation de travaux de dragage au quai de la Pointe-à-John;

DE désigner la directrice générale, Mme Lynda Tremblay, à titre de responsable de cet appel d’offres.

16-10-2253 Projet dragage du chenal de la Pointe-à-John – acceptation de l’offre de services de surveillance du chantier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, mandataire pour la Régie de développement de la Pointe-à-John, doit procéder à des travaux de dragage au quai de la Pointe-à-John;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du certificat d’autorisation émis par le MDDELCC, la municipalité se doit de faire respecter un programme de surveillance visant la protection des mammifères marins dans le cadre de l’exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, l’océanographe-géologue et conseiller attitré désigné par la municipalité et la Régie, M. Marc Pelletier, a transmis une offre de services et qu’elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

D’octroyer le contrat de surveillance des travaux à l’océanographe-géologue, M. Marc Pelletier, suivant son offre de services datée du 11 octobre 2016.

QUE la dépense soit couverte par le fonds réservé pour le dragage et remboursé par la Régie de développement de la Pointe-à-John.

16-10-2254 Ministère des Transports – recommandation de la municipalité concernant une demande d’autorisation adressée à CPTAQ par le ministère pour transformer l’usage de terres agricoles protégées en usage autre qu’agricole pour permettre la construction du nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur des Petites-Bergeronnes, no. Projet 154890134 (côte Arsène Gagnon)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a soumis à la Commission du territoire agricole une demande d’autorisation afin de transformer l’usage de terres agricoles protégées en usage « autre qu’agricole » afin d’être en mesure de construire le nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur de la côte Arsène Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la transformation en « usage autre qu’agricole » d’une superficie additionnelle de 1 629,8 m² en TAP visant à supporter l’enrochement du talus d’un méandre de la rivière des Petites-Bergeronnes ainsi que la servitude permanente nécessaire à sa mise en place, son suivi et son entretien;

CONSIDÉRANT QUE toute demande effectuée auprès de la CPTAQ doit être soumise à l’approbation de la municipalité, au préalable;

CONSIDÉRANT QUE le projet du ministère est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS; le conseiller Charles Lessard s’abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité recommande à la Commission du territoire agricole du Québec l’acceptation de la demande du ministère des Transports en vue de transformer l’usage de 1 629,8 m² de terres agricoles protégées en usage « autre qu’agricole » afin d’être en mesure de construire le nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur des Petites-Bergeronnes, projet 154890134 (Côte-Arsène).

Correspondance et informations :

- Christian Fraser et Pascal Bernatchez, chercheurs – suivi du projet sur l’érosion côtière et rencontres prévues en octobre et novembre 2016 avec les MRC de l’Est du Québec,
- ministère de la Sécurité publique – invitation des citoyens à participer à l’activité « La Grande Secousse du Québec », le 20 octobre 2016;
- MRC de la Haute-Côte-Nord – transmission de la résolution 2016-08-189 « Réalisation d’une étude pour le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC de la Haute-Côte-Nord »,
- MRC de la Haute-Côte-Nord – transmission de la résolution 2016-09-209 « (Demande de rencontre avec le MTMDET » concernant la problématique du réseau routier,
- Municipalité de Baie-Sainte-Catherine – invitation à la croisière-bénéfice petit chemin Fleuve et Fjord à Baie-Ste-Catherine samedi le 15 octobre 2016, sous la présidence d’honneur de M. Evan Price, descendant de M. William Price, pionnier et fondateur du premier moulin de Baie-Ste-Catherine à Rivière-aux-Canards en 1843,
- Association diabète Haute-Côte-Nord – remerciements pour participation municipale lors de l’activité-bénéfice annuelle du Marche-o-don qui s’est tenu à la St-Jean-Baptiste en juin dernier,

16-10-2255 Municipalité de Longue-Rive – invitation au souper vins et fromages 2016

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise un montant de 90, \$ pour 2 personnes au souper-bénéfice vins et fromages 2016 du 5 novembre à Longue-Rive.

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

16-10-2256 Association du hockey mineur des Escoumins – demande de commandite pour le 45^e tournoi de hockey mineur des Escoumins

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une contribution de 50, \$ pour le 45^e tournoi de hockey mineur des Escoumins.

16-10-2257 Association de la Rivière Ste-Marguerite – demande de participation municipale au brunch-bénéfice annuel qui se tiendra le 23 octobre 2016 à la Ferme 5 étoiles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil décline l'invitation au brunch-bénéfice organisé par l'Association de la Rivière Ste-Marguerite le 23 octobre 2016 à la Ferme 5 étoiles de Sacré-Coeur.

VARIA :

Période de questions :

Aucune assistance

16-10-2258 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Manon Brassard demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h05.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.